

# Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence – Niveau 1

V1 du 3 Juin 2022

## Prérequis :

L'AFGSU 1 est destinée aux *personnels non professionnels de santé*, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale, ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

## Durée :

14 h, réparties sur 2 jours : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h - horaires modulables selon vos besoins

## Nombre de participants :

10 à 12 participants maximum

## Tarif :

250 € par stagiaire

## Modalités et délai d'accès :

Modalités des formations présentiels réalisées :

- Intra-entreprise : dans vos locaux (groupe de stagiaires issus du même établissement)
- Inter-entreprises (prochainement disponible) : dans nos locaux (groupe de stagiaires issus de différents établissements)

Nous nous engageons à organiser la formation dans un délai inférieur à 1 mois.

## Intervenants :

Formateur expert titulaire d'une attestation d'habilitation pour la formation à l'AFGSU, recyclé auprès du CESU 83.

## Objectifs :

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objectif l'acquisition de connaissances nécessaires, en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique, permettant :

1° L'identification d'une urgence à caractère médical et sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives entendant l'arrivée de l'équipe médicale

2° La participation à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

Le contenu de la formation est adapté aux besoins des apprenants, au travers d'une attention particulière donnée aux profils des bénéficiaires de la formation, ainsi qu'aux particularités liées aux patients pris en charge et à l'environnement de travail.

## Méthode pédagogique

La pédagogie active et la simulation sur mannequin permettront aux participants d'être confrontés à la réalité des pratiques et aux difficultés rencontrées. Les mises en situation favorisent les collaborations inter professionnelles. L'enseignement des modules est adapté en fonction de la profession des participants et de leur mode d'exercice professionnel. La réactualisation des connaissances est assurée de manière

transversale durant tous les modules, avec des apports théoriques actualisés et la remise d'un support écrit.

### **Méthodes d'évaluation :**

Contrôle continu en cours de formation

Evaluation des compétences techniques au travers d'ateliers spécifiques

Mises en situation individuelles et collectives

### **Sanction de la formation :**

Un certificat de réalisation et une attestation AFGSU niveau 1 seront délivrés aux stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation fixé par le CESU de référence<sup>1</sup> et ayant été présent de manière continue, tout au long de la formation.

Durée de la validité de l'attestation AFGSU1 : 4 ans

La prorogation du diplôme est subordonnée au suivi d'une formation de 7h, avant l'échéance du délai de validité de 4 années.

## **Programme de la formation**

### **Urgences vitales :**

Identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée ;

Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114 ;

Identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;

Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes, réaliser les gestes adéquats et d'initier les soins d'urgence (monitorage, oxygénothérapie si besoin) ;

Arrêter une hémorragie externe en respectant la gradation des mesures (compression, pansement hémostatique, garrot au-dessus de la plaie, réévaluation) et d'initier les soins d'urgence selon ses compétences acquises par ailleurs ;

Identifier un arrêt cardiaque, réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...), initier les soins d'urgence et d'anticiper la réanimation spécialisée ;

Transmettre à l'équipe venant en renfort, un bilan synthétique (vital et circonstanciel) comprenant signes cliniques, paramètres vitaux et contexte ;

---

<sup>1</sup> CESU de référence : CESU 83, Centre d'Enseignement de Soins d'Urgence du Var / SAMU 83

Connaitre les techniques d'hygiène de base (mesures barrières) ; de mettre en œuvre l'oxygénothérapie si besoin ;

Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;

Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence.

### **Urgences potentielles :**

Identifier les signes de gravité d'un malaise notamment un accident vasculaire cérébral, une douleur thoracique, un risque de sepsis, une hypoglycémie et de mettre en œuvre les soins d'urgence adaptés au regard de ses compétences acquises par ailleurs ;

Identifier les signes de gravité d'un traumatisme osseux ou cutané et de prendre les mesures adaptées pour la prise en charge du patient (immobilisation, relevage, brancardage) ;

Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène et d'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;

En l'absence de médecin proche, appeler le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro d'urgence interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;

Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné.

### **Risques collectifs :**

Comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles »

Connaitre l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC)

S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice

Être sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control »

Être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence)

Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement

Connaitre les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès

### **Accessibilité aux personnes en situation de handicap :**

Vous êtes en situation de handicap ?

Avez-vous besoin d'une prise en charge particulière adaptée à votre situation ?

Contactez notre référent Handicap Sylvain Cresp.

Avec ou sans RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), notre organisme de formation vous accompagne dans le cadre de la loi pour l'égalité des chances, et porte une très grande attention aux situations spécifiques.

Dans le cas de besoins très particuliers, nous vous orientons vers des structures spécialisées.

Avant tout engagement, un premier contact est nécessaire pour étudier votre demande et décider ensemble de ce qui vous est le mieux adapté à votre situation.

### Contact :

Sylvain Cresp

06.24.08.21.85

[contact@santecompetencesformation.fr](mailto:contact@santecompetencesformation.fr)

### Textes de références :

- Arrêté du 16 mars 2021 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins
- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à AFGSU
- Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'AFGSU
- Circulaire du 10 mai 2006 relative à l'AFGSU
- Arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'AFGSU, JO 10 mars 2006, texte 24